

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux mai à vingt heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Lundi 6 Mai 2019

Secrétaire de séance : Madame Martine MIRANDE

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 20



### Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. CASABONNE Pierre, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. OLYMPIE Jean-Yves, M. TEULADE Alain, M. LEMBEYE Pascal

### Suppléants :

M. JUNGALAS Bruno

suppléant de

M. GASTOU Jean

### Pouvoirs :

### Excusés/absents :

M. BALDAN Patrick, M. BOURGUET Jacques, M. LANSALOT-MATRAS Francis, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BERNOS André, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GARCES Cathy, Mme GAUCHER Michelle, M. MIRANDE David, M. PATIE Frédéric, M. LASSERRE BISCONTE Albert

### **Délibération N°7-22.05.19 – Avenant n°2 – Ecrêteur de crues de la Mielle – Travaux visant le maintien de l'ouvrage**

M. LABARTHE présente le rapport n°7.

### Rappel :

Les conclusions de la visite technique approfondie (VTA) de l'ouvrage, réalisée par le bureau d'étude ARTELIA en 2015, ont mis en évidence la nécessité d'intervenir sur les points suivants afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage :

- Mise en œuvre d'un système de surveillance (bornage en crête, levé de profil de la canalisation, implantation d'échelles de mesure)
- Entretien du site : gestion de la végétation par des moutons et gestion des nuisibles (taupes et éventuellement ragondins)
- Mise en œuvre de clôture et enclos pour les moutons qui assureront l'entretien à terme
- Travaux de reprises d'enrochements (parements amont et aval de la canalisation, ouvrage de restitution)
- Travaux de curage des canaux (amont et aval de l'aménagement, sortie de l'évacuateur latéral)
- Injections de béton (parements amont et aval, évacuateur latéral)

## SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Ces opérations ont été validées par le groupe de travail « Ecrêteur de crues » composé de représentants des communes d'Agnos, d'Oloron Sainte-Marie et de Moumour et des services du SGMOAO.

La commune d'Agnos, propriétaire de l'ouvrage a sollicité le SMGOAO pour la réalisation de ces travaux qui font l'objet de la convention en date du 27 décembre 2016.

Un premier avenant a été signé en 2017 afin de corriger les montants de prestation et de prolonger la durée de la convention initiale.

Une partie des prestations ont donc été réalisées à l'automne 2017 : une partie de la prestation du géomètre, la reprise d'enrochements, le curage de canaux et les injections de béton.

Il restait donc à finaliser la prestation du géomètre, mise en œuvre du système de surveillance (implantation de plots et poteaux avec marquage) la sécurisation (clôture) du site ainsi que la partie entretien (enclos et livraison des moutons).

Rappel des prestations et coûts :

Prestations	Montants prévus	Montants réalisés	Observations
Travaux de confortement	9 883,00 € HT	9 883,00 € HT	Prestation réalisée par l'entreprise Laborde : <b>achevée</b>
Géomètre	1 209,00 € HT	624,00 € HT	Prestation partielle : en attente de finalisation après pose des plots et poteaux Reste à réaliser : 585 ,00 € HT
Achats divers (clôture, cabanon mouton, ...)	1 908,00 € HT	1 716,81 € HT	Reste un reliquat de 191,19 € HT pour la finalisation de l'opération.

REÇU  
Le 23 MAI 2019

SOUS-PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Certaines des prestations n'étant pas encore terminées, il convient de reporter la date d'achèvement à la fin de l'année 2019.

Il est donc proposé la signature d'un nouvel avenant (cf annexe : avenant n°2).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant proposé en annexe
- **VOTE** les crédits correspondants

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 22 mai 2019

Le Président  
**Michel LAURONCE**



**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS**

**ANNEXE :  
ECRETEUR DE CRUES D'AGNOS - TRAVAUX DE CONFORTEMENT**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT POUR UNE MISSION DE  
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES:**

*Le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, d'Aspe, d'Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO), représentée par son Président, Monsieur Michel LAURONCE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Syndical en date du .*

ET

*La Commune d'Agnos, représentée par son Maire, Monsieur André BERNOS, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

Préambule :

REÇU  
Le 23 MAI 2019  
SOUS - PREFECTURE

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage écrêteur de crue de la Mielle, les interventions suivantes ont du être engagée :

- Mise en œuvre d'un système de surveillance (bornage en crête, levé de profil de la canalisation, implantation d'échelles de mesure)
- Entretien du site : gestion de la végétation par des moutons et gestion des nuisibles, (taupes et éventuellement ragondins)
- Mise en œuvre de clôture et enclos pour les moutons qui assureront l'entretien à terme
- Travaux de reprises d'enrochements (parements amont et aval de la canalisation, ouvrage de restitution)
- Travaux de curage des canaux (amont et aval de l'aménagement, sortie de l'évacuateur latéral)
- Injections de béton (parements amont et aval, évacuateur latéral)

Ces opérations ont été validées par le groupe de travail « Ecrêteur de crues » composé de représentants des communes d'Agnos, d'Oloron Sainte-Marie et de Moumour et des services du SGMOAO.

La commune d'Agnos, propriétaire de l'ouvrage a sollicité le SMGOAO pour la réalisation de ces travaux qui font l'objet de la convention en date du 27 décembre 2016.

Un premier avenant a été signé en 2017 afin de corriger les montants de prestation et de prolonger la durée de la convention initiale.

Une partie des prestations ont donc été réalisées à l'automne 2017 : une partie de la prestation du géomètre, la reprise d'enrochements, le curage de canaux et les injections de béton.

Il restait donc à finaliser la prestation du géomètre, mise en œuvre du système de surveillance (implantation de plots et poteaux avec marquage) la sécurisation (clôture) du site ainsi que la partie entretien (enclos et livraison des moutons).

Certaines des prestations n'étant pas encore terminées, il convient de reporter la date d'achèvement à la fin de l'année 2019.